CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Case
FRC
3377

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

MESSAGE.

Extrait du registre des délibérations du Directoire exécutif.

Du 17 vendémiaire, l'an 8 de la République française, une et indivisible.

LE Directoire exécutif, formé au nombre de membres requis par l'article 142 de la constitution, arrête qu'il sera fait au Conseil des Cinq-Cents un message dont la teneur suit :

Le Directoire exécutif au Conseil des Cinq-Cents.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Le Directoire exécutif vous transmet les détails qu'il a reçus relativement à l'explosion du magasin d'artifices

9 x 99

et de munitions de guerre du fort de Landau, le troiſième jour complémentaire de l'an 7.

Vous les trouverez dans le rapport ci-joint du ministre de la guerre.

Le président du Directoire exécutif,

Signé, GOHIER.

Par le Directoire exécutif :

Le secrétaire-général, *Signé*, LAGARDE.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

LIBERTÉ. EGALITÉ.

RAPPORT

FAIT

AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF

PAR LE MINISTRE DE LA GUERRE,

Le . . . . , an 8 de la République une et indivisible.

CITOYENS DIRECTEURS,

Le troisième jour complémentaire de l'an 7, on entendit à Landau un coup de feu pareil à un coup de canon, et qui fut bientôt suivi d'une violente explosion.

Cet événement eut lieu dans le fort; le laboratoire des artifices, les hangards et les corps-de-garde furent renversés.

Tous les postes avoient été très-exactement gardés; il n'étoit entré dans le fort que les troupes de service ce jour-là, et tous les soldats étoient réunis dans leurs corps-de-garde respectifs au moment de l'explosion.

Les informations les plus exactes n'ont fait découvrir aucun indice qui pût faire présumer que cet accident fût le résultat des efforts de la malveillance.

Quelques artificiers s'occupoient, dans le laboratoire, à recoiffer des fusées d'obus, chargés au moment où

l'explosion a eu lieu. On l'a su par le citoyen François Bernard, l'un d'eux, qui venoit d'en sortir, et qui n'en étoit qu'à vingt mètres de distance au moment de l'explosion.

Les officiers civils et militaires, convoqués à l'effet d'examiner toutes les circonstances de cet événement, en attribuent la cause à l'explosion d'un obus que portoit un des artificiers, et qui, lui échappant des mains, aura frappé sur un autre, et produit l'étincelle qui avoit occasionné le premier coup de feu. En effet, le corps du citoyen Simard, l'un des ouvriers qui travailloient à recoiffer les fusées des obus, a été mutilé et déchiré de manière à faire penser qu'il s'étoit trouvé au foyer de l'explosion.

L'inflammation de ce premier obus a occasionné l'explosion de toutes les munitions comprises dans le laboratoire, et celle de huit caissons chargés qui se trouvoient à portée. Il y a péri trois défenseurs de la patrie; mais le dommage eût été bien plus grand, sans le dévouement des généraux, des chefs et des soldats de toutes armes, qui, au premier instant, se sont portés sur les lieux, et se sont empressés d'enlever et d'entraîner à bras toutes les munitions environnantes, au travers des éclats d'obus et de mitraille: et c'est ainsi qu'on a sauvé le parc, composé de deux cents caissons chargés qui se trouvoient à peine à vingt pas de l'incendie.

Le ministre de la guerre,

Signé, DUBOIS-CRANCÉ.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE, Vendémiaire an 8.